



DECISION DU MAIRE N°001 PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Novembre 2025

OBJET : Constitution de partie civile de la commune de Bazoges en Paillers à la suite de l'envoi d'un procès-verbal d'infraction au titre du Code de l'Urbanisme rédigé à l'encontre de Monsieur MABIT Baptiste.

Le Maire de la Commune de Bazoges en Paillers,

Vu les articles L.2132-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 16, 28 et 431 du Code de la Procédure pénale,

Vu les articles L.480-1 et R.480-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°12.11.2025.052 du 12 Novembre 2025 par laquelle le conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions, pour agir en justice,

Vu le procès-verbal n°01/2025 du 03 Novembre 2025 dressé par le Maire et l'Adjoint de la commune de Bazoges en Paillers portant sur une infraction au titre du Code de l'Urbanisme,

DECIDE

Article 1 :

Au titre de l'affaire susvisée, à la suite de la visite domiciliaire du 08 Octobre 2025, d'une rencontre en mairie le 2 Octobre 2025 décrits dans le procès-verbal n°01/2025 du 03 Novembre 2025 susvisé et de la délibération de la Commune de Bazoges en Paillers n° 12.11.2025.052 du 12 Novembre 2025, la commune de Bazoges en Paillers se constitue partie civile et désigne Monsieur le Maire pour représenter la commune de Bazoges en Paillers dans le cadre de l'action civile.

Article 2 :

La commune de Bazoges en Paillers sollicite le tribunal judiciaire de La Roche sur Yon de :

- ⊕ La recevoir en sa constitution de partie civile et la déclarer bien fondée,
- ⊕ Dire et juger des faits reprochés à Monsieur MABIT Baptiste conformément au procès-verbal n°01/2025 du 03 Novembre 2025 susvisé,
- ⊕ Statuer ce que de droit sur les réquisitions de Monsieur ou Madame le Procureur de la République,

Article 3 :

Madame la Secrétaire Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bazoges en Paillers,
Le 18 Novembre 2025,
Le Maire,
Jean-François YOU



Certifié exécutoire par publication en ligne le : 19 Novembre 2025

Et

Par transmission en Préfecture le : 19 Novembre 2025